SNUDI 27 FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
Professeurs des Ecoles, AESH, PsyEN et contractuels
Education Nationale de l'Eure

SNUDI Force Ouvrière de l'Eure
17 ter rue de la côte blanche 27000 Evreux
06 51 72 57 23 (Matthieu LAGUETTE)
06 61 15 21 36 (Barbara LECARPENTIER)
06 16 07 78 36 (Xavier FRIC)
Courriel : snudifo27@gmail.com Site : snudifo27.com Facebook

Compte-rendu de l'audience du 22.09.26

Le SNUDI FO 27 a été reçu par les représentants de la DASEN le mardi 22 septembre afin d'intervenir sur plusieurs sujets : AESH, séminaire, responsabilité à la piscine, ...

AESH

Le SNUDI FO 27 a fait remonter de nombreuses alertes d'écoles subissant en ce début d'année l'absence d'AESH pour des notifications individuelles. Ce constat, partagé par l'administration qui n'a pas encore réussi à en analyser les causes, créé des situations ubuesques avec des demandes des coordinateurs PIAL visant à mutualiser les AESH individuelles ! Cela va à l'encontre de la loi et ne répond aucunement aux besoins des élèves notifiés ! Dans le même temps, beaucoup d'AESH mutualisées ont vu le nombre d'élèves qu'elles doivent suivre exploser (parfois jusqu'à 11 !).

Dans le même temps, l'administration nous a annoncé que la campagne de recrutement était terminée. Nous ne sommes pas dupes, le compte n'y est pas pour accompagner correctement les élèves et soulager les équipes et les solutions qui vont être trouvées pour gérer les urgences ne vont faire que déshabiller d'un côté pour habiller de l'autre...

Nous revendiquons donc :
- Le recrutement immédiat d'AESH à hauteur des besoins pour respecter les notifications de chacun et pour permettre un suivi de qualité.
- Un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH avec un vrai salaire et 24 heures pour un temps plein.
- Des ouvertures de places dans les établissements spécialisés (IME/ITEP) à hauteur des besoins et, notamment, pour les 515 élèves scolarisés en attente de place dans ces structures dans l'Eure.

Le SNUDI FO 27 appelle tous les personnels à monter devant le ministère le 5 novembre en défense de l'enseignement spécialisé et pour la satisfaction des revendications des AESH !

Inscrivez-vous dès maintenant pour réserver votre place dans le car FO : **en cliquant ici.**

Direction école

Le SNUDI FO 27 est intervenu à propos du séminaire qui s'est tenu mercredi 23 septembre au matin à Saint-Marcel et auquel étaient conviés tous les directeurs du département. Nous

avons rappelé que ce type de réunion ne rentrait dans aucune de nos obligations réglementaires de service et qu'aucun temps n'était officiellement prévu dans le référentiel encadrant les missions des directeurs d'écoles.

Ainsi, le SNUDI FO a obtenu la confirmation du fait que ce type de réunion n'était pas obligatoire mais qu'il s'agissait bien d'une "invitation", une opportunité que les collègues pouvaient ou non saisir. Il en est de même pour les réunions de directeurs, pour les webinaires sur les temps méridiens, etc... Le SNUDI FO & donc demandé qu'aucune pression ne soit exercée en amont pour forcer les directeurs à se rendre à ce type de réunions et à ce qu'aucune sanction ne leur soit appliquée s'ils ne s'y rendent pas !

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes victimes de pressions de la part de vos IEN, nous pourrons intervenir directement pour vous défendre !

Nous revendiquons en ce sens :
- L'abandon de la loi Rilhac et de tous ses décrets d'application.
- Le respect du cadre légal des 108h d'ORS avec une liberté pleine et entière laissée à nos collègues pour l'organisation de leurs 48h de réunions.

Formation des PES

Le SNUDI FO 27 a dénoncé le calendrier infligé aux stagiaires cette année à 50%. En effet, ceux-ci sont dans l'obligation de suivre des cours tous les mercredis matin à Evreux, même les semaines où ils ont la charge de la classe et certains doivent même se rendre à Rouen ou au Havre les après-midis pour travailler à la rédaction de leur mémoire !

Cette organisation est irresponsable, fait fi du risque routier évident et va éreinter ces jeunes personnels, mettant à mal leur santé et leur titularisation !!

Formation continue

Le SNUDI FO 27 a demandé de cesser la réitération des réunions en visio en présentiel dans les écoles, comme elles ont été mises en place l'année passée, notamment au vu du coût du carburant. Aucune réponse claire n'a été apportée sur ce sujet, les modalités ne sont apparemment pas encore définies.

Le SNUDI FO 27 est également intervenu sur la mise en place des résidences pédagogiques qui équivaut à 3 écoles par circonscription. La secrétaire générale n'a pas été en mesure de nous indiquer comment ces écoles ont été choisies.

Dans tous les cas, et au vu du projet ministériel actuel de refonte des ORS dont vous trouverez un résumé en CLIQUANT ICI, nous avons rappelé que ces résidences pédagogiques ne doivent pas constituer un motif de dépassement du quota horaire des 18h de formation pour les collègues de ces établissements.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous contacter !

Concernant nos obligations réglementaires de service, nous revendiquons :
- L'abandon de la circulaire du 29 juin 2026 sur l'acte 2 de la formation continue
- Le retour à une formation choisie et remplacée sur temps de classe
- Le respect de la liberté du choix des animations pédagogiques

SNUDI FO 27
snudifo27@gmail.com
17 ter, rue de la côte Blanche, 27000 Evreux

- L'abandon des dispositifs de « management » : évaluations d'école, évaluations nationales, constellations, résidences pédagogiques, loi Rilhac…

Remplacement

La DIPER nous a confirmé la priorité mise sur le remplacement des absences dans les écoles de 1, 2 ou 3 classes. Le reste des absences sera traité de manière égale. L'administration ne priorisera donc pas les absences dues aux formations qu'elle met en place par rapport aux absences liées aux maladies.
Le SNUDI FO 27 dénonce encore et toujours la disparition de la gestion du remplacement par les circonscriptions et réclame **un retour de la BD stage, des différences ZIL / Brigades, ainsi qu'une mise en place d'une brigade pour le spécialisé pour la REP et la REP +**.

Piscine

Le SNUDI FO 27 a fait remonter toutes les inquiétudes des collègues autour des questions de responsabilité des personnels lors des séance de piscine.
L'administration est tombée en accord avec nous sur l'analyse du texte issu du Bulletin officiel n° 9 du 3 mars 2022 qui spécifie que " *La mission des professeurs est non seulement d'organiser leur enseignement, mais aussi d'assurer la sécurité des élèves.*" mais aussi que "*La présence de personnels de surveillance et d'encadrement au cours de l'enseignement de la natation ne modifie pas les conditions de mise en jeu de la responsabilité des professeurs. En cas de dysfonctionnement ou de mise en danger des élèves, il leur revient d'interrompre la séance.*"
Ainsi, si des manquements sont parfois constatés par les collègues dans l'encadrement par les MNS, ou si le nombre d'encadrant requis n'est pas atteint, **il ne peut être fait grief à un enseignant qui interromprait ou refuserait de débuter une séance de piscine avec sa classe**.
La secrétaire générale nous a annoncé une priorité mise par la DASEN autour de cette question et des propositions à venir dans l'année.

Refus de Congé Longue Maladie (CLM)

Depuis deux ans, l'administration partage notre constat sur l'augmentation des refus de CLM pour des pathologies qui y ouvraient auparavant droit.
La DSDEN nous dit ne pas comprendre d'où viennent ces refus du Conseil Médical mais nous ne sommes pas dupes ! Nous dénonçons cette manière à peine dissimulée de faire des économies en s'attaquant aux plus fragiles et nous nous battrons aux côtés de ceux qui subissent cette politique d'austérité budgétaire pour faire valoir au mieux leurs droits.
Le SNUDI FO 27 refuse le durcissement de l'octroi des CLM qui fait suite aux décisions du gouvernement de taxer les malades, les 90% d'indemnisation en cas d'arrêt maladie en est un exemple, et demande à la fois une amélioration des conditions de travail et la protection des personnels en cas d'arrêt maladie.
Le SNUDI FO 27 refusera de ce fait le budget 2027 qui met en place de nouvelles mesures contre les malades.

Contractuels et TRS

Pour l'instant aucun contractuel embauché dans l'Eure dans le premier degré.
Selon la DSDEN, cela s'explique par l'augmentation du nombre de stagiaires cette année avec l'ouverture du concours au niveau L3.
Pour les TRS, il en reste une dizaine sur tout le département n'ayant pas reçu d'affectation.

Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

L'ensemble des 10 postes PAS est occupé en cette rentrée par des collègues presque tous titulaires du CAPPEI.

Les premiers retours de ces territoires ne nous rassurent absolument pas, bien au contraire, comme nous avons pu le répéter aux représentants de l'administration ! Comme nous le craignions, de nombreuses notifications de la MDPH ne sont pas respectées avec des temps d'aides individuelles pour les élèves handicapés revus à la baisse et des AESH toujours plus découpées !
De nouveau, nous dénonçons cette mise en place de l'École inclusive sans moyen et au détriment du droit pour tous les enfants à une scolarisation réellement adaptée à leurs besoins et nous revendiquons :
- **la défense de l'enseignement spécialisé et adapté,**
- **le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux,**
- **le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS,**
- **le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH,**
- **un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH,**
- **le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive,**
- **l'abandon des PAS et des PIAL.**

Retrouvez le communiqué de la FNEC FP FO sur le bilan des PAS : **Cliquez ICI**

Rentrée échelonnée en PS

Le SNUDI FO 27 a fait remonter les nombreuses difficultés qu'ont rencontré les collègues de petite section à cause du refus arbitraire de la DASEN de la mise en place d'une rentrée échelonnée. Encore une fois, de nombreux élèves et de nombreuses familles ont eu comme premier contact avec l'École une classe surchargée en parents et saturée de stress et de décibels.
Pour les personnels (collègues, ATSEM, AESH) ce sont des conditions extrêmement difficiles qui les ont impactés et éreintés dès les premiers jours de classe. Nous avons rappelé que cette rentrée échelonnée est possible et mise en place au collège et au lycée et nous avons dénoncé cette maltraitance à l'égard des plus jeunes enfants.
Nous continuerons de réclamer un retour à la possibilité de cette rentrée plus douce et respectueuse de tous !

RIS et animations pédagogiques

Aucune note de service n'a été publiée concernant la concomitance obligatoire entre les RIS et les animations pédagogiques. Nous avons donc eu confirmation par la secrétaire générale qu'il était possible, comme auparavant, d'annuler jusqu'à 9h d'animation pédagogiques en assistant à la place à des réunions d'information syndicale. Il suffit pour cela d'informer son IEN 48h avant la RIS puis de faire valoir ce droit d'annulation pour une animation future !

SNUDI FO 27
snudifo27@gmail.com
17 ter, rue de la côte Blanche, 27000 Evreux